

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-2-9
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pôles de compétitivité - Subventions de fonctionnement 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

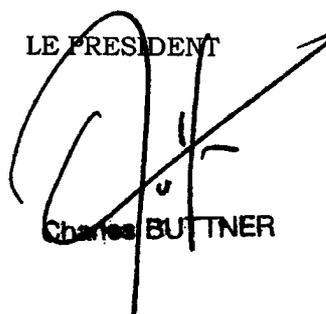
- décide d'allouer une subvention, au titre de l'animation, de :
 - 45 000 € à l'association Pôle Véhicule du futur,
 - 25 000 € à l'association Fibres Grand Est,
 - 50 000 € à l'association pour le développement des sciences de la vie en Alsace (Alsace Biovalley – Innovations Thérapeutiques),
- décide d'allouer une subvention de 40 000 € à l'association Pôle Véhicule du futur au titre du co-financement du poste de Secrétaire Général,
- autorise le Président à signer :
 - l'avenant n°2 à la convention du 12 avril 2006 en faveur de l'association Pôle Véhicule du Futur (subvention de fonctionnement),
 - l'avenant n°1 à la convention du 3 septembre 2007 en faveur de l'association Pôle Véhicule du futur (poste de Secrétaire Général),
 - l'avenant n°2 à la convention du 25 octobre 2006 en faveur de l'association Pôle Fibres Grand Est (subvention de fonctionnement),

- la convention pour le versement de la subvention à l'association pour le développement des sciences de la vie en Alsace (Alsace Biovalley – Innovations Thérapeutiques),

jointes en annexes,

- prélève les dépenses correspondantes d'un montant de 160 000 € sur l'enveloppe 94744, chapitre 65, article 6574, fonction F028 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTNER